

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION

Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif. Notre fichier est informatisé, aussi, pour éviter toute erreur, soyez précis :

- Nom et prénom en majuscules d'imprimerie.
- Numéros d'identification : numéro DSV, numéro AMEXA ou MSA, Numagrit, Siret...
- Le lieu d'hivernage du rucher (indispensable en cas de sinistre)
- L'adresse pour votre carte d'adhérent qui vous sera envoyée fin Mars et qui attestera de votre adhésion ainsi que de votre cotisation à ECO Emballage.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi du parlement (Avril 1992) oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros.

L'abonnement à la revue *Abeilles et fleurs* (Revue française d'Apiculture) est devenu **obligatoire si vous souscrivez à l'option 2 de l'assurance** (responsabilité civile). Décision votée à l'unanimité lors du dernier conseil d'administration.

Assurances apicoles : Nous vous proposons **DEUX** formules :

Option 1 : MILTIRISQUES qui couvre toute une palette de risques : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches. Le contrat complet est disponible sur demande.

Option 2 : RESPONSABILITE CIVILE qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer à autrui. L'assurance des produits sur les marchés est comprise. L'abonnement à *Abeilles et fleurs* est obligatoire, **soit 28€ en plus des 10 centimes par ruche.**

REMARQUE TRES IMPORTANTE : Nous sommes tenus de fournir à notre Compagnie d'assurance les listes des assurés dès la FIN FEVRIER ; Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations. Merci d'avance !